

market

LE MEDIA SUISSE DES HIGH NET WORTH INDIVIDUALS

M&G
INVESTMENTS

PATRIMOINE(S)
IMMOBILIER :
TENDANCES 2018

AUTOMOBILE
UN AVENIR
ÉLECTRISANT

FISCALITÉ(S)
LES ATOUS DU
PORTUGAL

INDEX
MÉCÉNAT :
8 ACTEURS
D'INFLUENCE

INVITÉE
ANNE SOUTHAM
AULAS

INVESTIR
LE SECTEUR
BIOTECH

DOSSIER

INVESTIR DANS L'ART CONTEMPORAIN



15 CHF



RISQUES POLITIQUES ET PROTECTION D'ACTIFS, L'OPPORTUNITÉ D'UN RETOUR SUR LES FONDAMENTAUX DE LA PLACE FINANCIÈRE SUISSE ?



XAVIER ISAAC, CEO, ACCURO

Elena Rudnikova

Forte de sa neutralité reconnue au Congrès de Vienne en 1815, du renforcement considérable de son secret bancaire en novembre 1934 et de sa stabilité politique et monétaire, la Suisse s'est véritablement transformée en un centre international du « *private banking* » au gré des tumultes économiques et politiques du XX^e siècle.

Dans les années 80 et 90, la promotion du secret bancaire offrant une défiscalisation de l'épargne, notamment auprès d'une clientèle européenne de proximité, a relégué au second plan les besoins bien réels de protection d'actifs à des fins non fiscales d'une clientèle plus lointaine en provenance d'économies émergentes. Ces familles, émanant du

Moyen-Orient, d'Amérique latine, d'Afrique et de la Communauté des États indépendants (« CEI »), sont particulièrement exposées au risque politique. Il est difficile de s'accorder sur une définition du risque politique. L'approche économique le définit comme le résultat d'un acte ou d'une décision du gouvernement d'un pays qui vise à ne plus respecter ses obligations. Le risque politique se caractérise alors par des expropriations, des ruptures de contrat, des discriminations, des décisions de confiscation, des nationalisations ou encore par une impossibilité de transférer des montants en dehors d'un pays. Un nouveau modèle de risque politique, développé dans l'étude Coface de mars 2017, établit différents types de risques politiques en fonction de leurs incidences sur l'activité des entreprises. Il distingue le risque sécuritaire, qui inclut conflit et terrorisme, et le risque de fragilité politique et sociale, qui amène un changement de régime politique ou un glissement vers un régime autocratique. Dans son ensemble, l'étude observe une augmentation du risque politique à l'échelle mondiale depuis 2013. Sans surprise, le Moyen-Orient reste la région à risque par excellence, suivie de l'Afrique et de la CEI.

Ces risques politiques sont donc susceptibles d'engendrer des pertes économiques, financières ou commerciales pour une entreprise, mais également pour des investisseurs privés. Dans l'environnement géopolitique actuel, les raisons objectives plaidant en faveur d'une diminution de ces risques dans les régions affectées sont minimales et en font l'un des

éléments primordiaux à prendre aujourd’hui en considération pour des investisseurs, qu’ils soient ressortissants du pays à risque en question ou résidents étrangers. Ces tendances ont généralement été bien intégrées par les investisseurs institutionnels et les entreprises multinationales, notamment dans le cadre d’investissements conséquents dans des projets d’infrastructures ou de développement de matières premières. Ces investisseurs mettent en place une due diligence approfondie qui couvre les risques juridiques, politiques, financiers, techniques, sociaux et environnementaux, préalablement

**DANS UN CONTEXTE DE BREXIT
ET DE DÉFIANCE DE L’ADMINISTRATION
TRUMP POUR LE MULTILATÉRALISME,
L’ATTRACTIVITÉ DE LA PLACE FINANCIÈRE
SUISSE S’EN VOIT RENFORCÉE**

à tout investissement. Ils agissent souvent en consortium avec d’autres investisseurs et sélectionnent le syndicat des banques qui fourniront la dette afin d’optimiser leurs situations vis-à-vis de l’État dans lequel est effectué l’investissement. Enfin, ils structurent l’investissement par le biais de sociétés résidentes dans des pays au bénéfice d’accords bilatéraux de protection des investissements (« API »). Typiquement, ces API ont pour but d’assurer aux investissements effectués dans un pays partenaire par des investisseurs du pays signataire une protection contractuelle internationale contre les risques non commerciaux. Sont notamment visés le traitement juste et équitable, les discriminations, les restrictions aux transferts des montants afférents à l’investissement ou encore les expropriations. En outre, l’API prévoit le règlement des différends par la voie de l’arbitrage international, la sentence arbitrale étant considérée comme un jugement définitif et exécutoire. Ceci évite à l’investisseur étranger d’être à la merci d’un système judiciaire prenant systématiquement fait et cause en faveur de l’État dans lequel est situé l’investissement. Notons enfin qu’en pratique, les investisseurs demandent le plus fréquemment une compensation financière pour la perte ou le dommage subi.

Alors, à la question « observe-t-on des précautions similaires en matière de structuration patrimoniale dans le cadre d’acquisition d’actifs dans des pays à risques par des investisseurs familiaux, qu’ils soient locaux ou étrangers ? », la réponse est « rarement » ! C’est ici qu’intervient l’opportunité d’un retour aux fondamentaux du *private banking* en Suisse : la protection légitime d’actifs contre le risque politique. La « boîte à outils suisse » offre de nombreux atouts à cet égard. Dans un contexte de Brexit et de défiance de l’Administration Trump pour le multilatéralisme, l’attractivité de la place financière suisse s’en voit renforcée. La Suisse a conclu plus de 120 accords bilatéraux de protection des investissements, disposant ainsi du troisième réseau d’accords de ce type après l’Allemagne et la Chine. On retrouve dans la liste des pays ayant conclu ce type d’accords des pays tels que l’Arabie saoudite, l’Azerbaïdjan, l’Égypte, les Émirats arabes unis, le Liban, la

Russie, la Turquie et bien d’autres. Dès lors, l’utilisation de sociétés suisses au bénéfice d’API en vue de structurer des investissements dans de tels pays à risque pourrait présenter un intérêt, d’autant plus grand à terme que la loi sur la réforme de l’imposition des entreprises (RIE III) devrait réduire l’impôt sur les sociétés autour de 13 à 14 %. Si on ajoute à cela une industrie du trust et de la structuration patrimoniale outillée en matière de protection d’actifs et une expertise reconnue dans les procédures d’arbitrages internationaux, tous les ingrédients sont réunis pour offrir à partir de la Suisse des solutions de protection d’actifs aux familles qui le souhaitent.

À l’heure de l’échange automatique d’informations financières entre la Suisse et certains États partenaires au piètre classement sur l’index des perceptions de la corruption de Transparency International, la question des mécanismes légitimes de protection contre le risque politique devrait permettre à la Suisse un retour à ses lettres de noblesse en la matière. \

**INVESTISSEZ DANS
LE NOUVEAU MARKET.**

LE MÉDIA SUISSE DES HIGH NET
WORTH INDIVIDUALS



ABONNEZ-VOUS SUR MARKET.CH
1 an/8 éditions pour 109 chf
2 ans/16 éditions pour 188 chf

